

Lassitude dans votre travail, impression de tourner en rond, envie de passer à autre chose...

Quelque soit votre ancienneté dans votre entreprise et votre expérience dans votre métier, vous pouvez avoir **envie de changement**. Vous vous posez des questions sur les opportunités qui pourraient être les vôtres en terme d'**évolution**

professionnelle :

une formation, une mobilité interne, un changement de métier, une activité en tant qu'auto-entrepreneur, etc ?

Bref, pas facile d'y voir clair. Alors, peut-être est-ce le moment de profiter du **Conseil en évolution professionnel**

(CEP) et de bénéficier ainsi d'un encadrement adapté grâce à ce dispositif mis en place par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Pour en savoir plus :

- [Le CEP sur www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- [Le CEP selon l'AFDS](#)